

mgen<sup>★</sup>

RASSURCAP  
SOLUTIONS

J'ai beau être son  
"superpapa",  
**je ne suis pas  
immortel.**

Assurance  
décès

Capital  
à partir de  
**7500 €**

mgen.fr

Mutuelle Santé  
Prévoyance  
Autonomie  
Retraite

RASSURCAP  
SOLUTIONS

Le pouvoir de  
**protéger**  
vos proches  
après vous.



**1 sur 4**

Le nombre  
de personnes  
qui décèdent  
avant 65 ans.

**49,7%**

Le pourcentage des  
décès pour lesquels  
il reste au moins  
1 enfant à charge.

Aujourd'hui, notre système de protection sociale obligatoire couvre les risques liés à la santé, à la prévoyance... mais très peu au décès.

Si les cas de décès sont plus rares avant 65 ans, ils concernent néanmoins 1 personne sur 4 en France et engendrent souvent des conséquences financières pénalisantes pour les proches. Un risque et des effets qui sont trop fréquemment sous-estimés. C'est pourquoi il est indispensable de bien évaluer les conséquences financières en cas de décès afin d'envisager les solutions permettant d'y faire face et permettre à ceux qui vous sont chers d'être à l'abri du besoin.

### L'assurance décès, une assurance facultative... mais indispensable.

Pour pallier l'absence de couverture des régimes obligatoires, il est fortement conseillé de souscrire un contrat de prévoyance facultative et ainsi maintenir le niveau de vie de la famille en cas de décès.

Facultative, l'assurance décès est un contrat qui garantit le versement d'un capital souvent indispensable aux bénéficiaires désignés et ce, en cas de survenance de risques définis au contrat : décès ou invalidité permanente absolue.

### L'assurance décès, une assurance accessible.

L'assurance décès permet aux personnes n'ayant pas la possibilité de se constituer un capital suffisant, de couvrir le risque décès en versant une cotisation. Cette cotisation est d'autant plus accessible que l'assuré est jeune. Elle évolue généralement en fonction de l'âge de l'assuré.

### L'assurance décès, un contrat bien encadré par la loi

- Un contrat de prévoyance individuelle et facultative.
- Un contrat temporaire, qui répond au besoin de protéger financièrement ses proches en cas de disparition prématurée.
- Un contrat d'assurance décès individuel, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.
- Une assurance dite « à fonds perdus » pour assurer un risque qu'on espère ne pas se voir réaliser. Au même titre que l'on assure son habitation ou sa voiture contre le vol.

### Et vous...

- Connaissez-vous le capital versé par votre employeur ?
- Pensez-vous que cette somme sera suffisante pour faire face à l'ensemble des frais ?
- Votre conjoint ou vos proches auront-ils les ressources suffisantes pour maintenir leur niveau de vie ?
- Pourront-ils assumer le financement de l'avenir de vos enfants ?

# 50 000€

Le coût moyen des études supérieures sur 5 ans pour un étudiant logé hors de sa famille.



### Qu'est ce que la prévoyance ?

Une couverture prévoyance vous garantit, en cas de décès ou d'invalidité permanente absolue, le versement d'un capital dont le montant est fixé à l'avance. Les capitaux versés doivent permettre au(x) bénéficiaire(s) de faire face aux conséquences financières du décès de l'assuré.

## > Vos garanties

### > Le versement d'un capital

**Rassurcap Solutions est un contrat qui garantit à vos proches le versement d'un capital ou d'une rente :**

- En cas de décès jusqu'à vos 75 ans, quelle que soit la cause (accident ou maladie) ;
- En cas d'invalidité permanente et absolue jusqu'à vos 65 ans.

**Vous préservez ainsi le niveau de vie de votre famille, même en cas d'événement grave.**

### Le plus

- ▶ Vous bénéficiez immédiatement de la **garantie provisoire en cas d'accident**: dès réception de votre demande de souscription, Rassurcap Solutions couvre le décès ou l'invalidité permanente absolue par le versement d'un capital allant jusqu'à 15 000 € (garantie accordée pour une durée maximale de 30 jours).

### Qui est particulièrement concerné ?

**Si vous êtes dans au moins l'une des situations suivantes, Rassurcap Solutions est fait pour vous !**

- Vous n'avez pas de contrat de prévoyance collectif.
- Vous avez un ou plusieurs enfants.
- Vous devez assumer des coûts de scolarité dans le Supérieur.
- Vous avez une personne à charge (parent en situation de dépendance, enfant en situation de handicap).
- Votre couple est confronté à d'importants écarts de revenus entre conjoints.
- Vous êtes en situation de foyer mono-parental.



## > Les avantages Rassicap Solutions

### 1 Vous choisissez librement le montant du capital

Rassicap Solutions vous permet de choisir librement le niveau du capital adapté à vos besoins :

- Deux montants fixes de 7 500 € et 15 000 € ;
- Le montant de votre choix à partir de 20 000 €, sans plafond maximum.
- **Vous pouvez augmenter ou diminuer le niveau de capital à l'échéance annuelle.**

### 2 Vous choisissez librement vos bénéficiaires et les modalités d'utilisation

• **Vous choisissez librement le(s) bénéficiaire(s) du capital en cas de décès.**

• **Vous choisissez librement les modalités de sortie du capital :**

- **Versement sous forme de Capital :** sortie en capital au bénéficiaire désigné ;
- **Versement sous forme de Rente :** rente viagère au profit du conjoint/ partenaire de Pacs **OU** rente temporaire pour les enfants bénéficiaires de moins de 26 ans ;
- **Versement mixte :** versement d'un capital au conjoint/ partenaire de Pacs **ET** versement d'une rente temporaire au profit des enfants bénéficiaires de moins de 26 ans.

### 3 Vous bénéficiez d'une cotisation particulièrement accessible

- **Rassicap Solutions vous donne accès aux tarifs parmi les plus bas du marché.**
- Vous n'avez aucun frais de dossier.
- Votre cotisation est calculée en fonction de votre âge et du capital choisi.
- Vous pouvez souscrire jusqu'à 65 ans.

### 4 La possibilité d'une avance sur capital

- **Votre conjoint bénéficie d'une avance de 4 000 € sur le capital en cas de décès,** dans un délai maximal de 48 heures ouvrées dès réception des justificatifs demandés.

### 5 Des conseils et services d'assistance intégrés

- **Remise d'un guide d'accompagnement des proches.**
- **Vos bénéficiaires ont accès au service téléphonique d'informations administratives et pratiques :** accompagnement pour les formalités administratives consécutives au décès, réalisation d'un bilan de la situation financière du bénéficiaire (conjoint, concubin, partenaire de Pacs ou enfants à charge) ; accès au service téléphonique d'informations relatives aux aspects juridiques des successions et des donations.
- **Conseil sur le placement du capital aux bénéficiaires du capital.**
- **Réalisation d'un bilan de la situation en cas d'Invalidité Permanente Absolue (IPA).**

## MGEN, la référence solidaire pour tous

Ouvert à tous, le Groupe MGEN protège aujourd'hui 3,5 millions de personnes. Mutuelle santé, prévoyance, autonomie, retraite, elle s'attache à **proposer à ses adhérents une gamme complète d'offres et de services innovants, au tarif le plus juste**, afin de faciliter l'accès de tous à une protection solidaire et efficace.

Pour permettre à chacun de toujours mieux protéger ses proches en cas de décès, le Groupe MGEN a choisi de **proposer l'Offre Rassicap Solutions en partenariat avec la MAIF**. Plus de 120 000 personnes font déjà confiance à ce contrat d'assurance décès pour protéger leurs proches.



## L'histoire de Laurence et Farid

**Laurence et Farid, 40 ans et mariés,  
2 enfants de 6 et 9 ans.**

Farid, professeur des écoles et adhérent à l'Offre Globale, gagne environ 22 000 € par an. Laurence, assistante de direction à mi-temps, touche environ 15 000 € par an. Ensemble, ils épargnent 200 € par mois et remboursent un crédit immobilier de 600 € par mois. En cas de décès de Farid, Laurence ne pourra cependant pas financer l'intégralité des charges du foyer et sécuriser ainsi son avenir.

Le capital et la rente versés par les régimes obligatoires de prévoyance de son mari ne permettent pas de faire face aux dépenses à long terme.

Pour rééquilibrer le budget et maintenir le niveau de vie de la famille, Farid a donc souscrit un contrat Rassicap Solutions, avec un capital de 135 000 €. Cela lui coûtera 27 € par mois. Ainsi, le capital constitué permettra à Laurence de faire face sereinement aux conséquences de la disparition éventuelle de Farid.





## ➤ Un contrat ouvert à tous

Tout adhérent MGEN peut souscrire Rassurercap Solutions.

Ce contrat s'adresse principalement aux familles pour lesquelles le décès d'un des deux conjoints serait précarisant. Les jeunes familles ayant au moins un enfant à charge, de nombreuses dépenses et proportionnellement peu de revenus, sont les plus vulnérables et donc les plus concernées.

- Votre couple est confronté à d'importants écarts de revenus entre conjoints.
- Vous êtes en situation de foyer mono-parental.

## ➤ Des conditions de souscription simplifiées

Les conditions d'adhésion diffèrent en fonction du montant de capital choisi et de l'âge de la personne au moment de l'adhésion.

La souscription est possible dès 18 ans et jusqu'à 65 ans (jusqu'à la veille de son 66<sup>e</sup> anniversaire).

## ➤ Des formalités médicales allégées

Une simple déclaration de santé peut suffire pour souscrire jusqu'à 45 ans et pour un montant maximum de 50 000 €.

Choix des capitaux	7 500 € ou 15 000 €	> ou = 20 000 €	> 50 000 €
<b>Conditions de souscription</b>			
< 46 ans	Déclaration de santé simplifiée*	Déclaration santé 6 questions*	Questionnaire Médical 10 questions
> ou = 46 ans		Questionnaire Médical 10 questions	
Délai de carence	6 mois sauf décès accidentel et souscription avant le 31/12 de l'année suivant l'adhésion à l'Offre Globale		Non

\* Questionnaire médical à compléter en cas d'impossibilité de signer la déclaration de santé simplifiée ou la déclaration de santé.

## ➤ Bénéficiez du diagnostic prévoyance MGEN gratuit !

Pour réaliser votre diagnostic prévoyance gratuit et en savoir plus sur Rassurercap Solutions, prenez rendez-vous avec votre conseiller MGEN ou appelez le 36 76.

## Pour en savoir plus

Contactez-nous au

**36.76**

Coût d'un appel local depuis  
un poste fixe, hors coût opérateur,  
seulement pour la métropole.

Consultez notre site Internet

**mgen.fr**

Venez nous rencontrer dans  
votre section départementale



ASSUREUR MILITANT.

mgen<sup>\*</sup>

ensemble pour votre prévoyance

Le contrat Rassurcap Solutions est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF et proposé par MGEN. MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588 mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, ayant leur siège social au 3 square Max Hymans, 75748 PARIS CEDEX 15. Parnasse-MAIF - "Le Pavois" - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 NIORT CEDEX 9. Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Entreprise régie par le Code des assurances.